Ettel's® HOOF CARE est un produit de soin à base d'eau et sans alcool pour la paroi du sabot du cheval. Après application, il forme un film de soin homogène sur la surface de la corne, qui protège la surface du sabot contre les impuretés et la garde souple. Un système de dispersion innovant (High-Tech-Float) stabilise les micro-composants et permet une répartition homogène des ingrédients.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **Ettel's® HOOF CARE**

Numéro d'article: 1160.63.25 (500ml) ; 1160.63.26 (4.5l)

Type de produit: mélange, liquide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Produit de soin pour l'entretien externe de la paroi des sabots de chevaux. Le produit est appliqué à l'aide du pinceau intégré sur la paroi préalablement nettoyée, sèche ou humide, et réparti uniformément, sans formation d'aérosols.

Utilisateurs: utilisateurs professionnels (p. ex. maréchaux-ferrants, entreprises du sport équestre) et utilisateurs privés (propriétaires de chevaux).

Utilisations déconseillées

Ne pas diluer ni mélanger avec d'autres substances; utiliser uniquement en solution d'origine. Ne pas appliquer sur des surfaces en contact avec des denrées alimentaires. Éviter la couronne ainsi que la peau irritée ou blessée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / distribution

Société: Ettel's AG

Adresse: Schulstrasse 1a, CH-2572 Sutz-Lattrigen

Téléphone: +41 (0)32 366 00 40

E-mail: info@ettels.ch

Web: www.ettels.ch

Fabricant

Société: Rama Holding AG

Adresse: Schulstrasse 1a, CH-2572 Sutz-Lattrigen

Renseignements sur la fiche de données de sécurité

Personne de contact: Rudolf Arnold, Rama Holding AG

Téléphone: +41 (0)79 414 17 63

E-mail: ruedi.arnold@sensemail.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Suisse:	Tox Info Suisse, 145 (24 h); depuis l'étranger +41 44 251 51 51
	Demandes non urgentes: +41 44 251 66 66
Allemagne:	Ettel's AG, +41 (0)32 366 00 40, joignable lu – ve 08:00 – 18:00
Autriche:	Centre d'information toxicologique (VIZ), +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger pour le milieu aquatique, danger chronique, catégorie 3 (Aquatic Chronic 3): H412

La classification a été effectuée selon la méthode de calcul (méthode de sommation).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:	aucun
Mention d'avertissement:	aucune
Mentions de danger:	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants.
	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Informations additionnelles:	EUH208 Contient de l'huile d'eucalyptus et de l'huile d'arbre à thé. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration de 0.1 % ou plus répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Aucun composant présentant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration de 0.1 % ou plus n'est connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: dispersion aqueuse contenant des agents de structure, des huiles végétales, des huiles essentielles et des micro-matières premières élémentaires.

Composants dangereux

Argent (microparticules, diamètre des particules > 100 nm et < 1 mm)

Identificateurs:	CAS 7440-22-4, CE 231-131-3
Concentration:	0.01 – < 0.1 %
Classification:	Repr. 2, H361f
	STOT RE 2, H373
	Aquatic Acute 1, H400 (facteur M 10)
	Aquatic Chronic 1, H410 (facteur M 10)

Cuivre (microparticules)

Identificateurs:	CAS 7440-50-8, CE 231-159-6
Concentration:	0.01 – < 0.1 %
Classification:	Aquatic Acute 1, H400 (facteur M 10)
	Aquatic Chronic 1, H410 (facteur M 1)

Huile d'arbre à thé (Melaleuca alternifolia leaf oil)

Identificateurs:	CAS 68647-73-4, CE 285-377-1
Concentration:	0.25 – < 0.5 %
Classification:	Flam. Liq. 3, H226
	Acute Tox. 4, H302
	Asp. Tox. 1, H304
	Skin Irrit. 2, H315
	Skin Sens. 1, H317
	Eye Irrit. 2, H319
	Aquatic Chronic 2, H411

Huile d'eucalyptus (Eucalyptus globulus leaf oil)

Identificateurs:	CAS 84625-32-1, CE 283-406-2
Concentration:	0.25 – < 0.5 %
Classification:	Flam. Liq. 3, H226
	Asp. Tox. 1, H304
	Skin Irrit. 2, H315
	Skin Sens. 1, H317
	Aquatic Chronic 2, H411

Les classifications de l'argent et du cuivre correspondent aux entrées harmonisées de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008 (22e ATP, règlement (UE) 2024/2564). Texte intégral des mentions H: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités: En cas de troubles persistants, consulter un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité.

Après inhalation: Non pertinent en cas d'utilisation conforme. En cas de troubles, faire respirer de l'air frais.

Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de troubles, consulter un médecin ou appeler Tox Info Suisse (145).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des réactions cutanées allergiques peuvent survenir chez les personnes sensibles (contient de l'huile d'eucalyptus et de l'huile d'arbre à thé). Aucun autre symptôme ou effet n'est connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement (p. ex. eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction).

Moyens d'extinction inappropriés:

aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est à base d'eau et n'est pas inflammable. En cas d'incendie, des oxydes de carbone et des oxydes métalliques peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie à proximité, porter un appareil respiratoire autonome. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée; elle ne doit pas pénétrer dans les égouts ou les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Le produit répandu peut présenter un risque de glissade. Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface, les eaux souterraines ou le sol. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, absorbant universel) et éliminer dans des récipients appropriés et fermés conformément à la rubrique 13. Nettoyer la surface souillée à l'eau; ne pas rejeter l'eau de rinçage dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8; élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas diluer ni mélanger avec d'autres substances. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans l'emballage d'origine bien fermé, à l'abri du gel, dans un endroit frais et sec, et protéger du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Stocker hors de portée des enfants.

Durée de conservation selon le fabricant: 24 mois dans l'emballage d'origine fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de soin pour la paroi des sabots de chevaux, voir sous-rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle pour les poussières ou fumées existent pour les composants argent et cuivre. Le produit est une dispersion aqueuse et s'applique sans formation de poussières ni d'aérosols. En cas d'utilisation conforme, aucune exposition à ces substances par l'air respiré n'est à prévoir.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:	aucune mesure particulière requise
Protection des yeux:	porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures
Protection des mains:	porter des gants de protection (p. ex. en caoutchouc nitrile) en cas de contact prolongé ou répété avec la peau
Protection respiratoire:	non requise
Mesures d'hygiène:	se laver les mains après le travail; ne pas manger, boire ou fumer
Exposition environnementale:	ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux ou le sol

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide
Couleur:	brunâtre à gris
Odeur:	caractéristique, d'huiles essentielles
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non inflammable (mélange aqueux)
Limites d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable (mélange aqueux)
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH:	6 – 7.5 (à 1 %)
Viscosité cinématique:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	dispersible dans l'eau
Coefficient de partage:	non applicable (mélange)
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	0.98 g/cm³ (20 °C)
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable (mélange liquide)

9.2 Autres informations

Teneur en COV: < 1 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue en cas de stockage et d'utilisation conformes.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter le gel et la forte chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en cas de stockage et d'utilisation conformes. En cas d'incendie, voir sous-rubrique 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Aucune donnée d'essai toxicologique n'est disponible pour le mélange. L'évaluation a été effectuée sur la base des composants selon la méthode de calcul.

Toxicité aiguë: non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée: non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: non classé

Sensibilisation: non classé; contient de l'huile d'eucalyptus et de l'huile d'arbre à thé (Skin Sens. 1) en dessous de la limite de classification; réactions allergiques possibles chez les personnes sensibles (EUH208)

Mutagénicité sur les cellules germinales: non classé

Cancérogénicité: non classé

Toxicité pour la reproduction: non classé; le composant argent (Repr. 2) est en dessous de la limite de concentration

STOT exposition unique: non classé

STOT exposition répétée: non classé; le composant argent (STOT RE 2) est en dessous de la limite de concentration

Danger par aspiration: non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: aucun composant présentant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration de 0.1 % ou plus n'est connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Selon la méthode de calcul, le mélange est classé comme dangereux pour le milieu aquatique, danger chronique, catégorie 3 (H412). Les composants déterminants sont l'argent et le cuivre (Aquatic Acute 1 / Aquatic Chronic 1) ainsi que l'huile d'arbre à thé et l'huile d'eucalyptus (Aquatic Chronic 2). Aucune donnée d'essai écotoxicologique n'est disponible pour le mélange lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

En tant que métaux, l'argent et le cuivre ne sont pas biodégradables. Aucune donnée n'est disponible pour le mélange concernant les composants organiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance répondant aux critères PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun composant présentant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration de 0.1 % ou plus n'est connu.

12.7 Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux, les eaux usées ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:	Éliminer conformément aux prescriptions locales des autorités. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères et ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Code déchet:	L'attribution est effectuée par le producteur de déchets en accord avec l'entreprise d'élimination selon le Catalogue européen des déchets (CED) ou selon l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (OLMD, Suisse).
Emballage:	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Recycler les emballages entièrement vidés; éliminer les emballages non vidés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pas une marchandise dangereuse au sens des réglementations de transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) dans la version du règlement (UE) 2020/878; règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), y compris le règlement (UE) 2024/2564 (22e ATP).

Directive 2012/18/UE (Seveso III): non soumis.

Allemagne

Classe de danger pour l'eau: WGK 2 (auto-classification selon l'AwSV, annexe 1, n° 5.2)

Classe de stockage (TRGS 510):
12 (liquides non combustibles)

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1); ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11); ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81); ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610).

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV, RS 814.018): teneur en COV < 1 %, exonéré de la taxe d'incitation.

Registre des produits chimiques: notifié (CPID 872196-85).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la version précédente

Version 02: révision complète. Classification et étiquetage selon la 22e ATP (règlement (UE) 2024/2564) complétés (rubriques 2, 3, 11, 12, 15); structure adaptée au règlement (UE) 2020/878.

Révisions

Version 01: 10.02.2026

Version 02: 02.11.2026

Texte intégral des mentions H et EUH (rubriques 2 et 3)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient de l'huile d'eucalyptus et de l'huile d'arbre à thé. Peut produire une réaction allergique.

Méthode de classification

Aquatic Chronic 3 (H412): méthode de calcul selon le règlement (CE) n° 1272/2008, annexe I, section 4.1.3.5.5.

Abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; ATP: adaptation au progrès technique; CAS: Chemical Abstracts Service; CE: Communauté européenne (numéro CE); CLP: règlement (CE) n° 1272/2008; COV: composés organiques volatils; IATA: Association du transport aérien international; IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses; facteur M: facteur multiplicateur; PBT: persistant, bioaccumulable et toxique; REACH: règlement (CE) n° 1907/2006; RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée; vPvB: très persistant et très bioaccumulable; WGK: classe de danger pour l'eau (Allemagne).

Remarque

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent le produit du point de vue des exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit.